

Présidence de l'OSCE : Pologne

Présidence du FCS : Belgique

**86<sup>e</sup> SÉANCE COMMUNE  
DU CONSEIL PERMANENT ET DU FORUM POUR LA  
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

1. Date : mercredi 23 novembre 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)  
  
Ouverture : 10 heures  
Clôture : 13 h 20
  
2. Présidents : Ambassadeur D. Nagant de Deuxchaisnes (FCS) (Belgique)  
Ambassadeur A. Hałaciński (CP) (Pologne)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : « DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE DANS LA RÉGION DE L'OSCE »**

Président (FCS) (FSC-PC.DEL/35/22), Président (CP), M<sup>me</sup> E. Mikos-Skuza (Commission internationale humanitaire d'établissement des faits) (FSC-PC.DEL/32/22 OSCE+), M<sup>me</sup> N. Nishat (Comité international de la Croix-Rouge) (FSC-PC.DEL/28/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/29/22), Ukraine (FSC-PC.DEL/34/22/Rev.1 ), Canada, Royaume-Uni, Türkiye (FSC-PC.DEL/36/22 OSCE+), Allemagne (FSC-PC.DEL/30/22 OSCE+), Suisse (FSC-PC.DEL/39/22 OSCE+), Fédération de Russie (FSC-PC.DEL/27/22), Italie, Norvège (FSC-PC.DEL/33/22), États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/26/22), Liechtenstein (FSC-PC.DEL/25/22 OSCE+), Lettonie (FSC-PC.DEL/37/22 OSCE+), Arménie (FSC-PC.DEL/40/22) (FSC-PC.DEL/41/22), Lituanie (FSC-PC.DEL/38/22 OSCE+), Azerbaïdjan, Géorgie (FSC-PC.DEL/42/22 OSCE+),

Coordonnatrice du FCS pour les questions liées à la résolution 1325  
(Allemagne) (FSC-PC.DEL/31/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer